

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL A L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

DECRET N° 78/629 DU 22 SEPT. 1978

portant nomination de Monsieur MATINGOU Michel-Marie, Licencié en Droit en qualité d'Auditeur de Justice.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

VISAS

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature;

Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée;

Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions;

Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature;

Vu l'acte 001/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution, organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration judiciaire;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur MATINGOU Michel-Marie, Licencié en Droit né le 29 Octobre 1947 à Bacongo - Brazzaville de Nationalité Congolaise est nommé Auditeur de Justice indice 790.

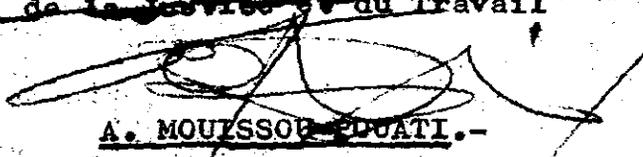
.../...

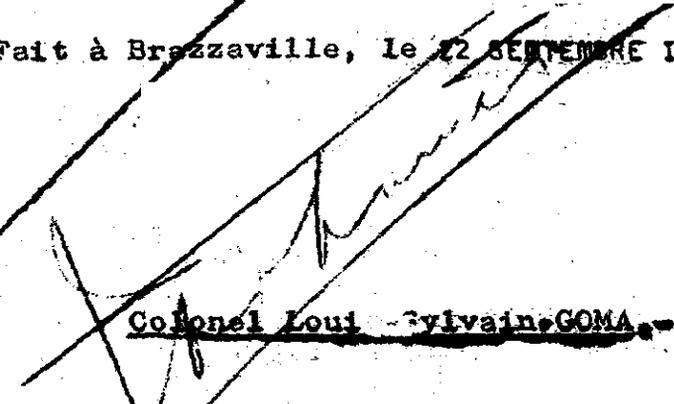
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan,

Le Garde des Sceaux, Ministre
~~de la Justice et du Travail~~

Fait à Brazzaville, le 22 SEPTEMBRE 1978

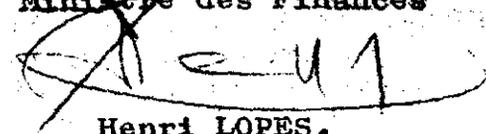

A. MOUSSOU EDOUATI.


Colonel Louis Sylvain GOMA.

AMPLIATIONS :

SGAJ..... 2
JORPC..... 1
D.B 1
D.C.F 1
Fquet Général 2
B/courrier..... 2
Dossier..... 2
Intéressé..... 1

Le Ministre des Finances


Henri LOPES.

